

Plan Climat Air Energie Territorial du *Pays de Sources et Vallées* Décision suite à la consultation publique sur le projet de PCAET

Validation du projet de Plan climat air énergie territorial (PCAET)

Le Comité de pilotage du 19 novembre 2020 a validé définitivement le projet de Plan climat air énergie territorial (PCAET) révisé suite aux avis émis par l'Etat, la Région et la MRAE.

Il n'a pas souhaité apporter de modifications au projet de Plan climat air énergie territorial (PCAET) suite à la consultation publique, estimant que ce projet répondait déjà aux enjeux identifiés pour le territoire et que les actions prévues devraient permettre d'atteindre les objectifs fixés à horizon 2030 et 2050, objectifs qui correspondent aux potentiels du territoire et qui contribuent aux objectifs régionaux et nationaux.

Ce projet sera éventuellement révisé suite à l'évaluation à mi-parcours prévue en 2023.

Ce projet a été soumis en décembre 2020 à la validation des Conseils communautaires des 3 EPCI, conformément à l'article 188 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Le Conseil d'administration du *Pays de Sources et Vallées* qui s'est tenu le 26 mars 2021 a validé le dépôt du projet de *Plan Climat Air Energie Territorial* (PCAET) coordonné par le *Pays de Sources et Vallées* sur la plateforme nationale dédiée et auprès des instances compétentes.

